



NAO : tout est dans la virgule ! + 2,8 % pour les salarié.es + 28 % pour Laurent MIGNON

Malgré des résultats records en 2021-2022, ce nouvel accord comme celui des deux dernières années ne permet pas de compenser la hausse des prix et contribue tristement à l'accélération de la précarité d'une partie grandissante des salarié.es.

3 mois et 4 réunions pour finalement accoucher d'une souris ...

- Une augmentation générale des salaires de 2,8% avec un plancher de 1 000 € versus 7% d'inflation attendu en 2022 !
- **Une prime de 1 000 € de pseudo rattrapage** alors que le dispositif permet de verser jusqu'à 6 000 € !
- Une enveloppe globale minimale de 1,5% pour les augmentations individuelles qui seront versées à une minorité de salarié.es dans l'opacité la plus totale !

L'accord NAO n'est pas à la hauteur des attentes du personnel de la branche CE !

Comme à l'accoutumée, sous la dictée de L. MIGNON, le SNE-CGC et la CFDT ont signé l'accord NAO pour 2,8% d'augmentation générale de salaire versus une inflation de 5 à 6 % attendue en 2023.

L'année passée, les mêmes signaient déjà l'accord NAO avec le SU-UNSA pour 0,8% d'augmentation générale alors que tous les économistes s'accordaient à dire que l'inflation 2022 allait exploser : **notre augmentation n'atteindra même pas un 1/9^{ème} de l'inflation attendue !**

En parallèle, L. MIGNON s'en fout (et plein les poches) : il a vu sa rémunération de 2021 passer de 2,1 à 2,7 M€/an, soit +28%. C'est sans compter, avec son départ chez Wendel Investissement, et à son futur parachute doré que le Conseil de surveillance de BPCE ne manquera pas de lui accorder.

Le pouvoir d'achat des salarié.es vampirisé par 4 ans de libéralisme : les salarié.es attendent de L. MIGNON qu'il revalorise les salaires non pas de 28% mais au moins à la hauteur du taux de l'inflation.

Années	2020	2021	2022	2023	Cumul
Augmentation Générale Branche CE	0,5%	0,0%	0,8%	2,8%	+ 4,1%
Inflation	0,5%	2,8%	+/- 7%	5 à 6% ?	+/- 15,3%
Bref, de 2020 à 2023 (4 ans), le pouvoir d'achat des salarié-es de la branche Caisses d'épargne va se déprécier de plus de 11 %.					

Une nouvelle victoire facile pour BPCE !

SUD-Solidaires et le SU-UNSA qui représentent plus de 50% du personnel aux dernières élections ne signeront pas ! A l'issue de la NAO, soit un accord est conclu ou pas : **si aucun syndicat ne signe, l'employeur doit alors appliquer de façon unilatérale ses décisions et les assumer seul.**

Alors sauf à flatter les dirigeants et tuer dans l'œuf toute envie de se mobiliser, pourquoi signer cet accord quand celui-ci ne reprend même pas les revendications majeures des signataires ?

Sauf à rebattre les cartes du paysage syndical, le régime minceur infligé aux écureuils en matière salariale risque de perdurer...

Le 11 octobre 2022 / XX-2022
L'équipe SUD-Solidaires Groupe BPCE

SUD-Solidaires Groupe BPCE

110 avenue de France – 75013 Paris

Contacts : 06 73 46 11 98 / sudbpce@gmail.com

Site : www.sudbpce.com

